

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA / M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Achat de prestations auprès de l'Olympique de Marseille pour la saison sportive 2017/2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A approuvé l'achat de prestations pour lequel sera lancée une procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable, suivant l'article 30 I 3°c du décret n°2016- 360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics en raison des droits d'exclusivité détenus par « l'Olympique de Marseille » pour l'achat de prestations lors de la saison sportive 2017- 2018 pour un montant maximum de 400 000 € TTC.

La dépense, s'élevant au maximum à 400 000 €, sera imputée au chapitre 011 du budget du Département.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée